

L'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes

INFORMATIONS OUVRIÈRES

TRIBUNE LIBRE DE LA LUTTE DES CLASSES

HEBDOMADAIRE DU PARTI OUVRIER INDÉPENDANT **POI**

**LUNDI 30
NOVEMBRE
SUPPLÉMENT
au n° 632**

Site : infos-ouvrieres.fr / mail : [infos-ouvrieres@fr.oleane.com](mailto:informations-ouvrieres@fr.oleane.com)



Paris, place de la République, alors que la manifestation vers Bastille a déjà commencé.

28 novembre : bravant le confinement et l'état d'urgence, des centaines de milliers dans tout le pays, pour le retrait de la loi « sécurité globale »

Dans toutes les villes du pays, des manifestations massives ont eu lieu ce samedi 28 novembre. À Paris, une foule impressionnante, compacte, de plus de 200 000 personnes est massée entre la place de la République et « Bastille », et dans les rues adjacentes, noires de monde. Partout, dans leur très grande majorité, ce sont des jeunes, jeunes salariés, étudiants... Et dans de très nombreux cortèges, des banderoles, des ballons de syndicats qui avaient tenu à en être.

Ils veulent le retrait de la loi « sécurité globale », l'arrêt de l'escalade autoritaire du pouvoir, de la violence et de la répression d'État. Quelques jours plus tôt, des centaines de réfugiés ont été expulsés brutalement de la place de la République, et il y a eu cette vidéo montrant le passage à tabac raciste d'un homme noir par plusieurs policiers. Des faits insupportables qui ont soulevé une vague d'indignation. Le gouvernement, effrayé, s'inquiète des « violences policières ». Mais qui a multiplié depuis deux ans les lois arbitraires et liberticides ? Qui a ordonné la répression des Gilets jaunes, des lycéens, des manifestants, instauré avec l'état d'urgence un régime d'exception sans cesse prolongé depuis des mois ? Qui donne les ordres aux policiers sinon le préfet de police, le ministre de l'Intérieur, le chef du gouvernement ?

Ce 28 novembre, les milliers de pancartes fabriquées par les manifestants sont dirigées contre Macron, contre son gouvernement, contre leur politique. Elles expriment la révolte accumulée dans la population, dans la jeunesse, poussées à bout par l'état d'urgence et par le confinement que ce gouvernement, qui continue la destruction de la santé publique, la fermeture de milliers de lits d'hôpitaux, a décidé et dont il se sert pour remettre en

cause toutes les libertés et mieux poursuivre sa politique destructrice au service du capital financier. Une politique responsable de la liquidation massive d'emplois pour le plus grand profit du capital financier et des multinationales auxquels le gouvernement fait des ponts d'or à coups de centaines de milliards. Des décisions prises dans la panique par un gouvernement dans l'impasse et qui navigue à vue.

Au même moment, une crise politique sans précédent depuis le début du quinquennat de Macron, déchire les sommets de l'État paniqués par la révolte qui a surgi, en particulier dans la jeunesse, malgré l'état d'urgence et l'accumulation de mesures visant à intimider. La semaine dernière, Castex a annoncé son intention de confier à une commission dirigée par le président de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme le soin de modifier l'article 24 de la loi « sécurité globale ». Immédiatement, le président de l'Assemblée nationale, Richard Ferrand, le président du Sénat, Gérard Larcher, se sont opposés à la décision du chef du gouvernement. Deux jours après l'ampleur de la mobilisation de samedi, les chefs de la majorité parlementaire viennent d'annoncer ce lundi 30 novembre, qu'ils vont réécrire complètement l'article 24 de la loi « sécurité globale ».

Tous ces développements sont l'expression d'un pouvoir, d'un régime qui se disloque. Et c'est pour cela qu'ils sont engagés dans cette fuite en avant autoritaire, pour cela qu'ils veulent faire passer la loi « sécurité globale ». Une loi dont une masse exige le retrait.

L'ampleur des manifestations du 28 novembre marque une modification, et fera date.

Le gouvernement en crise et aux abois

■ Jeudi 26 novembre, en soirée, Castex sort une « commission »

Pour tenter de désamorcer le rejet immense qui monte dans tout le pays contre la proposition de la sécurité globale, le Premier ministre annonce qu'il va instaurer « une commission indépendante chargée de proposer une nouvelle écriture de l'article 24 », avec à sa tête le président de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDH), Jean-Marc Burguburu. Signe des temps, cette manœuvre visant à contrer la crise ne fait qu'embraser davantage la situation : le n°2 et le n°3 de l'État, en l'occurrence le président du Sénat Gérard Larcher (LR) et le président de l'Assemblée nationale Richard Ferrand (LREM), s'insurgent dans les heures qui suivent.

■ 27 novembre, Gérard Larcher, président du Sénat, défie Castex

Larcher dénonce « une commission ou un comité d'experts de plus qui n'a aucune légitimité démocratique. (...) Que vient faire une commission dans cette séquence sinon porter une atteinte inacceptable aux droits du Parlement ? Le Gouvernement veut-il modifier le processus d'élaboration de la loi ? Si le Premier ministre persistait, le président du Sénat considérerait les travaux de cette commission comme nuls et non avenues. »

■ 27 novembre, Richard Ferrand, président de l'Assemblée nationale, s'insurge à son tour

Ferrand dénonce dans la commission annoncée par Castex une « atteinte aux missions du Parlement qui seul écrit la loi ». Et de demander au Premier ministre de « bien vouloir [lui] confirmer qu'il ne s'agit effectivement en aucun cas pour lui de proposer une réécriture d'un article voté par l'Assemblée nationale ».

■ Les députés LREM en ont marre d'être « des serpillières »

« L'insulte faite au Parlement et à la majorité est dévastatrice », s'exclame la présidente de la commission des Lois, Yaël Braun-Pivet



Nantes.



Caen.



Le Havre.



Cherbourg.



Paris.

(Yvelines). « C'est une humiliation », abonde Naïma Moutchou (Val-d'Oise), sa vice-présidente. « Nous ne sommes pas des paillasons sur lesquels on s'essuie », lance Aurore Bergé (Yvelines). « Le Premier ministre est faible, balaie une députée, (...) ses conseillers n'ont pas trouvé mieux qu'une commission ? Il fallait retirer l'article 24, c'était plus franc du collier ». Le député Guillaume Kasbarian (Eure-et-Loir) s'étonne : « J'ai dû manquer une étape, on a changé le processus normal de construction de la loi ? ». Une autre élue encore se dit « en colère d'être traités comme une vulgaire serpillière ». « Si la loi votée suscite résistance et incompréhension, c'est au Parlement d'y revenir, estime sur Twitter le député (LREM) Hugues Renon (Paris), et parfois, renoncer est plus sage que s'obstiner ». (Lu dans *Le Monde*)

■ 27 novembre, fin d'après-midi, rétropédalage de Castex

La « réécriture d'une disposition législative (...) ne saurait relever que du Parlement », fait savoir Matignon à l'AFP. « Il n'entrera pas dans le périmètre de cette commission le soin de proposer une réécriture d'une disposition législative. »

Par centaines de milliers dans toute la France

Paris : 200 000 ; Lyon : 15 000
Marseille : 15 000 ;
Bordeaux : 20 000
Strasbourg : 6 000 ; Tours : 4 000
Angers : 4 000 ; Caen : 5 000
Rouen : 5 000 ; Le Havre : 1 500
Clermont-Ferrand : 1 000
St-Lô : 300 ; Dieppe : 200
Bourg-en-Bresse : 600
Annecy : 500 ; Toulon : 400
Perpignan : 300 ; Valence : 2 000
Aubenas : 400 ; Chambéry : 2 200
Montceau-les-mines (71) : 100
La Tour-du-Pin (38) : 150
Etc...



Lyon.

Le 27 novembre

Nantes : 7 000
Toulouse : 5 000
puis à nouveau 1 500 le lendemain.

Trois coups de béliers en 48 h de la justice contre le gouvernement

■ **27 novembre :**
le Conseil d'État casse une ordonnance gouvernementale du 18 novembre autorisant les procès par visio-conférence sans accord de l'accusé au motif que cela « porte une atteinte grave et manifestement illégale aux droits de la défense et au droit à un procès équitable ».

■ **Le même jour,**
le tribunal administratif de Paris casse l'interdiction, édictée deux jours plus tôt par le préfet de police de Paris, de la manifestation entre République et Bastille à Paris le 28 novembre.

■ **Le 29 novembre,**
le Conseil d'État « enjoint au Premier ministre de modifier, dans un délai de trois jours, les dispositions du I de l'article 47 du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 » qui limite à 30 le nombre de fidèles autorisés à assister en même temps à un office religieux. Le Conseil d'État pointe « un caractère disproportionné au regard de l'objectif de préservation de la santé publique » et « une atteinte grave et manifestement illégale à [la liberté de culte] ».



Lyon.



Annecy.



Lyon.



Le Havre.



Paris.



Strasbourg.



Marseille.

Retrouvez *Informations ouvrières* dès le mercredi 2 décembre

AU SOMMAIRE

- La suite de la mobilisation pour le retrait de la loi sécurité globale.
- Reportage dans la convention des hospitaliers du « médico-social » exclus de l'augmentation de 183 euros : « Le 15 décembre à Paris,

les médico-sociaux public, privé, iront chercher leurs 183 euros chez Castex et Vérane. ».

- Université : les appels se multiplient pour la réouverture des facs.

- Projet de loi sur le « séparatisme » : une attaque inouïe contre la loi sur

les associations de 1901, la tentative de définir une idéologie d'État.

- Échos des Comités de résistance et de reconquête.

- Actualité internationale : dans toute l'Europe, la révolte gronde.

**Réservez sans attendre ce numéro.
Abonnez-vous !**

JE M'ABONNE À **INFORMATIONS OUVRIÈRES**

5 numéros "découverte" : 7 euros

Nom : Prénom :

N° : Nom de la voie :

Code postal : Ville :

Bulletin à renvoyer à : *Informations ouvrières*, 87, rue du Faubourg-Saint-Denis, CS 30016, 75479 Paris Cedex 10.
Chèque à l'ordre d'*Informations ouvrières*.